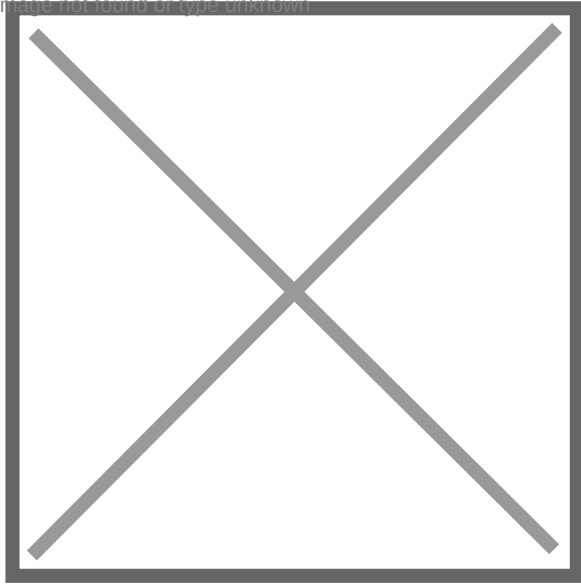


Image not found or type unknown



Révision a la baisse pour pension

Par **valerie**, le **21/10/2009** à **14:33**

Bonjour, rnje verse une pension pour mes deux filles dont le père a la garde, depuis le dernier jugement ma situation financière a changé, je suis en congé parental depuis le mois de juin. Pour le montant de cette pension mon salaire avait été pris en compte, j ai fait une demande de révision auprès du Juge aux Affaires Familiales ,dois-je fournir les ressources et les charges de mon conjoint j ai peur que le montant soit fixé dans ce cas a la hausse ,de plus je ne suis pas le jugement pour ma fille cadette concernant son droit de visite, je ne la vois plus; cela va-t-il etre pris en compte? Merci pour votre reponse